

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE1^{ère} séance de l'année 2015

Vendredi 13 février 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.02.01/141

Règlement des entreprises ayant travaillé
pour le SIAEAG dans le cadre du transfert
du Service des Eaux de Baie-Mahault
à la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence

L'an deux mille quinze, le vendredi 13 février, à 10 heures 30, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 26 janvier 2015.

Présents : 37		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPION	6 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO (Présente jusqu'à 12h30)	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Maurice	LORQUIN	
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Olivier	SERVA	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

COURRIER ARRIVÉ LE :

27 FEV. 2015

S/PREFECTURE DE PONTE-À-PITRE

Excusés représentés : 3**Vice-Présidentes :**Mme Suzelle SEVILLE-LAVENETTE (5^{ème} Vice-Présidente)

Procuration à M. José GUIOLET

Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)

Procuration à M. Georges DAUBIN

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Dominique THÉOPHILE

Pouvoir à Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX

Excusés non représentés : 6**Vice-Présidents :**M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)**Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :**

M. Michel RINÇON (Absent à partir de 11h38)

Autres Conseillers Communautaires :

M. Harry DURIMEL - Mme Solange LEBLANC -

M. Jocelyn LEREMON

Absents : 4**Vice-Président :**M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)**Autres Conseillers Communautaires :**

M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN -

Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Corinne PETRO*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 portant dissolution du SIEPA ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.03.02/94 votée le 7 mars 2014 portant examen et vote du budget annexe assainissement – Exercice 2014;

Considérant le rapport du Président ;

L'arrêté préfectoral n°2012 1322 du 29 novembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence par l'intégration de la ville de Baie-Mahault a pour conséquence le transfert à CAP Excellence des compétences eau et assainissement pour ledit territoire.

Pour l'établissement du procès-verbal de transfert de patrimoine devant intervenir entre le SIAEAG, la ville de Baie-Mahault et CAP Excellence, la communauté d'agglomération a désigné un bureau d'études techniques ainsi qu'un Cabinet d'expertise comptable afin de l'assister dans le cadre de cette procédure.

Le bureau d'études ARTELIA a eu pour mission de :

- réaliser l'inventaire des biens existants, en cours de réception ou en chantier relevant des compétences eau et assainissement collectif des eaux usées qui étaient exploités par le SIAEAG ;
- évaluer le patrimoine et coût de remise en état ;
- rédiger le rapport technique permettant la rédaction du procès-verbal de transfert des biens.

L'inventaire portait sur les ouvrages et les réseaux ainsi que sur les opérations non clôturées identifiées. Dans ce cadre, il a été réalisé les opérations en cours d'exécution suivantes :

- Station d'épuration (Step) de Calvaire
- Assainissement Colibri
- Poste de refoulement de Gourde Liane
- Assainissement Carré Plaisance
- Prestations d'hydrocurage réseaux Café – Fond Richer
- Assainissement Wonche / Dalciat
- Diverses prestations d'hydrocurages et inspections télévisuelles de réseaux
- Station d'épuration du Bourg de Baie-Mahault et réseaux annexes

L'opération « *construction de la Step du bourg de Baie-Mahault et réseaux annexes* » a été traitée en direct par CAP Excellence et le mandataire de l'opération. L'état des lieux a été réalisé. Il sera à mettre à jour et à intégrer dans le procès-verbal de transfert.

Le bureau d'études a présenté un état des lieux suivant les éléments mis à disposition au 18 juillet 2014 et les réponses des intervenants contactés pour chacune des six (6) opérations contractées.

Afin de permettre à CAP Excellence de clôturer les opérations et réaliser le règlement financier des intervenants, il importe que l'état des lieux soit vérifié par tous les documents prouvant l'achèvement et la réception sans réserve des prestations.

Le tableau ci-joint fait état des opérations contractualisées et celles pour lesquelles le SIAEAG devra transmettre les marchés et justificatifs correspondants.

Considérant l'avis favorable de la Commission mixte Eau et Assainissement réunie le 29 janvier 2015 ;

Considérant l'affaire exposée à la Commission Finance réunie le 5 février 2015 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE,

A la majorité et 1 abstention (Monsieur Olivier SERVA)

ARTICLE 1 – D'approuver la passation d'un avenant portant changement de maître d'ouvrage avec les entreprises titulaires d'un marché de prestations, études ou travaux.

ARTICLE 2 – D'approuver le transfert à CAP Excellence, des créances certaines se rattachant aux opérations réalisées et procéder au règlement des factures à compter du 1^{er} janvier 2013.

ARTICLE 3 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame la Trésorière Principale d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 26 FEV 2015

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 02 MARS 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 02 MARS 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 02 MARS 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 02 MARS 2015
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 02 MARS 2015